



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Dependance

Question écrite n° 11099

### Texte de la question

M. Yves Verwaerde appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'insuffisance du nombre de places medicalisees en etablissement d'hebergement. Il se trouve en effet que le vieillissement des personnes hebergees, la necessite d'apporter des reponses adequates a la perte d'autonomie ainsi que l'inadequation du maintien a domicile entrainent une demande elevee pour les places medicalisees. Or, en vertu des recentes etudes demographiques, il semblerait que cette demande ne fera que croitre, meme si le maintien a domicile continue de se developper. C'est la raison pour laquelle il lui demande si elle entend prendre des mesures afin de prevenir la demande dans les annees a venir.

### Texte de la réponse

Comme ne l'ignore pas l'honorable parlementaire, la medicalisation des services et etablissements pour personnes agees constitue un objectif et une preoccupation majeurs du Gouvernement qui se sont traduits par la mise en oeuvre en 1991-1993 d'un premier plan de creation de places de services de soins infirmiers a domicile et de sections de cure medicale dans les etablissements et services pour personnes agees. Malgre son ampleur (creation de 45 000 places supplementaires pour un cout de 1,5 milliard de francs), il n'a pas permis de satisfaire toutes les demandes de medicalisation. En consequence, la reconduction du premier plan de medicalisation en 1994-1998 est actuellement a l'etude et devrait, si elle etait decidee par le Gouvernement, permettre de degager des moyens supplementaires de nature a mieux repondre aux besoins locaux. Par ailleurs, les restructurations operees dans le cadre du schema regional d'organisation sanitaire devraient pouvoir beneficier aux etablissements et services pour personnes agees.

### Données clés

**Auteur :** [M. Verwaerde Yves](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11099

**Rubrique :** Personnes agees

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 février 1994, page 676

**Réponse publiée le :** 14 mars 1994, page 1250